

Pour un soutien régulier, je choisis le prélèvement automatique !

Les grands avantages du prélèvement automatique

1. Le prélèvement permet de mieux répartir votre soutien. Il est plus aisé, par exemple, de donner 15 euros par mois que de faire un chèque de 180 euros.
2. Il favorise une meilleure gestion de votre trésorerie et de celle du diocèse.
3. Il peut être interrompu à tout moment sur simple demande de votre part à l'Association Diocésaine de Cambrai par courrier.

TRÈS IMPORTANT

N'oubliez pas de joindre à cet imprimé un Relevé d'Identité Bancaire

N° national d'émetteur

130 133

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par l'Association Diocésaine de Cambrai.

Nom, prénom, adresse et téléphone du débiteur

.....
.....
.....
.....

Paroisse de :

Compte à débiter

Etablis.	Guichet	N° de Compte	Clé RIB
.....

Désignation de l'organisme encaisseur

Association Diocésaine de Cambrai
11 rue du Grand Séminaire - BP 149 - 59403 Cambrai Cedex

Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter

.....
.....
.....

Je vous autorise à prélever sur mon compte

La somme de euros
 chaque mois chaque trimestre à partir du 10 / / 2012

Fait à : le 2012

Signature :